

l'ai dit, je me suis occupé de cette industrie depuis trente ans ou plus, et dans chacune de ces années on nous a dit que si l'on négligeait de réglementer la pêche du homard, il disparaîtrait bientôt. Quel a été le résultat? L'an dernier, le rendement a été meilleur que depuis nombre d'années, et j'ai lu dans les journaux l'autre jour qu'à l'ouverture de la saison au Cap-Breton, le rendement a été plus fort que jamais. J'ai confiance dans la conservation mais je crois aussi que le département devrait consulter ceux qui connaissent le mieux cette industrie. Je ne blâme pas le Gouvernement pour ce qu'il a fait; il a peut-être agi sagement, mais il tient trop compte de la théorie et pas assez de la pratique.

Quelques-unes des remarques de mon honorable ami de Shelburne-Yarmouth m'ont intéressé tout particulièrement. Il n'avait à offrir que des plaintes et des critiques. Il a blâmé le Gouvernement pour tout ce que le ministre des Pêcheries a fait depuis l'avènement du présent régime. Cependant, je dirai au comité que ce Gouvernement a plus fait en deux ans pour les pêcheurs que n'a fait le parti de mon honorable ami en neuf ans. L'ancien régime n'a jamais songé à venir au secours des pêcheurs. Durant les quelques mois que le ministre actuel des Finances s'est occupé du ministère des Pêcheries, il a fait plus pour l'industrie de la pêche au Canada que n'importe quel ministre en charge de ce département dans le passé, et c'est avec un grand regret que les pêcheurs l'ont vu abandonner ce ministère pour celui plus important des Finances. Si le ministre des Finances était resté ministre des Pêcheries, il aurait fait, à mon avis, beaucoup pour l'industrie de la pêche, ce que l'on n'a jamais fait dans le passé.

Mon honorable ami a parlé des droits d'accise et de la taxe de vente sur le sel. A mon avis, l'industrie de la pêche au Canada devrait appuyer l'industrie du sel. Ce sel est de bonne qualité. J'ai déjà utilisé le sel de Malagash et, comme l'a dit l'honorable député d'Antigonish-Guysborough l'autre soir, il laisse un peu d'écume sur la saumure sans endommager le poisson. Nous en avons employé des milliers de tonnes et l'avons jugé de bonne qualité. De temps à autre, nous avons employé le sel de la Méditerranée, et quelquefois le sel des îles Turques, car les navires venant des Antilles occidentales peuvent transporter le sel des îles Turques dans la Nouvelle-Ecosse à meilleur marché qu'il n'en coûte pour se procurer le sel de Malagash. Au point de vue de la qualité, cependant, le sel de Malagash est très bon. C'est un excellent produit et s'il est employé convenablement, je ne vois pas pourquoi les pêcheurs de la Nou-

[M. Short.]

velle-Ecosse ne l'utiliseraient pas de préférence au sel de la Méditerranée ou des Antilles.

Mon honorable ami de Shelburne-Yarmouth a parlé d'une prime sur le poisson. Cela vient, naturellement, de la flotte de Lunenburg; ce sont les propriétaires de cette flotte qui ont demandé une prime. Si le Gouvernement accorde une prime sur le poisson salé, il devra en accorder une sur le poisson frais ou fumé. De plus, il devra accorder une prime aux produits de la forêt, de la ferme et de toutes les autres industries. A mon sens, ce serait une erreur d'accorder une prime à telle ou telle industrie. Nous ne sommes pas en mesure d'accorder des primes à toutes les industries naturelles du pays, et, à mon avis, le Gouvernement aurait tort d'accorder une prime sur une catégorie spéciale de poisson au Canada.

En ce qui concerne la taxe de vente sur les récipients, cela inclura, naturellement, les boîtes de fer-blanc ainsi que les caisses renfermant le poisson. Cela comprend le papier qui couvre les filets, de l'aiglefin, et du hareng, tout aussi bien que le récipient. Mais il ne faut pas oublier que cette taxe de vente s'applique à toutes les industries comme à celle de la pêche; elle s'applique à tous les genres d'affaires. Si nous protestons au nom de l'industrie de la pêche, nous devons protester également au nom des producteurs de fruits, de volailles, de beurre et de lait. Il nous est absolument nécessaire de prélever des impôts cette année un peu partout, et s'il est impossible d'exempter les récipients utilisés pour le poisson, les pêcheurs devront accepter cette taxe comme tous les autres. D'un autre côté, si l'on veut faire des exceptions, on devrait inclure l'industrie de la pêche. Personnellement, je n'ai entendu aucune plainte de la part ni des fabricants de conserves ni des pêcheurs. Plusieurs de ces gens exploitent une industrie considérable dans la Nouvelle-Ecosse et aucun d'eux ne s'est plaint de la taxe sur les contenants. Il comprennent qu'il est nécessaire de prélever des impôts un peu sur tout. L'industrie de la pêche doit faire sa part comme les autres, mais si l'on établit des exceptions, nous sommes d'avis qu'elle devrait être incluse.

L'industrie de la pêche a beaucoup souffert surtout depuis deux ans. Durant cette période, aucune compagnie engagée dans cette industrie n'a pu faire ses frais. Cependant, personne n'est découragé. Nous pensons que la situation va s'améliorer maintenant, et que l'industrie des pêcheries en profitera comme les autres.

Je n'ai pas l'intention de rien ajouter, car je comprends que le comité est impatient de